

Lantenay - Infos

N° 35

Septembre 2005

Bonjour,

Comme chaque année la reprise du travail est faite, la rentrée des écoles aussi.

La journée du four a permis de clore une saison et de bien démarrer l'autre !

Bon travail à tous.

Le conseil municipal.

1950 - 1959 (2^{ème} partie)

1955 : Remplacement de l'horloge communal, installé depuis 75 ans et qui ne fonctionne plus normalement. Il est en outre impossible de trouver un préposé au remontage et l'ancien modèle ne supporte pas l'électrification, il sera donc acheté une horloge à remontage électro-automatique - Remplacement du joug de la grosse cloche de l'église par un joug métallique spécial - Achat des terrains de la voie désaffectée du T.A et du bâtiment de la gare - Demande d'ouverture d'un deuxième poste d'instituteur, la classe unique étant surchargée - Vote d'une subvention pour l'Association familiale Lantenay-Outriaz qui a pour but de venir en aide aux familles nombreuses et aux personnes nécessiteuses des deux communes.

1956 : Vote d'une subvention de 3000fr en faveur de l'Enfance Algérienne - Participation à la journée nationale d'appel à la générosité publique en faveur du malheureux peuple hongrois.

1957 : Acquisition d'un tonneau à vidange monté sur pneus - Le C.M décide d'acheter un poste de télévision communal - Aménagement de la place du hangar et reconstruction d'un mur de soutènement.

1958 : Projet d'agrandissement du bureau de poste et demande à l'Administration pour l'attribution d'une subvention - Le C.M émet le vœu du maintien du tribunal à Nantua - Vote de 20 000fr pour les sinistrés du Gard.

1959 : Vote de 15 000fr aux sinistrés de Madagascar - Le C.M décide de financer, par moitié avec Outriaz, l'installation de W.C près de l'église - Vote de 50 000fr pour les sinistrés de Fréjus.

INFOS PRATIQUES

↪ **Décharge** : elle reste ouverte jusqu'au 15 novembre 2005 inclus.

Cet hiver la décharge sera ouverte 1 samedi/mois.

- le 03/12/2005
- le 07/01/2006
- le 04/02/2006
- le 04/03/2006

A partir du 11 mars 2006, ouverture chaque samedi de 10h00 à 12h00.

↪ **Liste électorale** : elle est révisée chaque fin d'année. Les personnes qui souhaitent s'inscrire ou être radiées doivent s'adresser au secrétariat de mairie jusqu'au 01 Janvier 2006.

↪ **Recensement militaire** : depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, filles ou garçons, doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au Consulat de France s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dès 16 ans ou, au plus tard, dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Il leur sera remis une attestation qui sera absolument nécessaire pour :

- se présenter aux examens ou concours
- passer le permis de conduire
- être inscrits sur les listes électorales
- participer à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Ne négligez pas cette formalité obligatoire, faites le nécessaire dans les délais, aucune dérogation n'étant admise. C'est dans votre propre intérêt que nous tenons à vous rappeler cette règle.

↪ **Club des aînés** : reprise des activités mi-novembre.

MANIFESTATIONS A VENIR :

↪ **Défilé du 11 novembre 2005** : rassemblement à 11h30 dans la cour de la mairie.

↪ **Téléthon** : Le vendredi 2 décembre 2005 avec différentes activités animées par les associations communales sous le hangar.

↪ **Repas de la Sainte Barbe** : SAMEDI 3 Décembre 2005

↪ **Repas des aînés** : Samedi 10 décembre 2005.

*Anne Laure est la nouvelle institutrice de la classe des petits de la maternelle.
Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nos chers bambins.*